

# CHRONIQUE

## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

**FAIT DIVERS**

**UNE SURPRISE  
P.4  
INSOUTENABLE**

**Lumière :**

**Les animaux  
et le sang P.4**

Marche du CAP2015 du 21 novembre 2014 :

## **Echec d'une manifestation violente programmée par l'opposition**



Une manifestation de l'opposition ayant dégénéré en casse

**P.3**  
Les organisateurs voulaient des morts pour ameuter la communauté internationale

Fini, le rêve de l'opposition :

## **Faure Gnassingbé choisit le respect de la Constitution**



Faure Gnassingbé lors de sa visite d'Etat au Ghana

Facilitation du transit entre le Togo et le Ghana :  
**Les Présidents Faure Gnassingbé et John Dramani Mahama inaugurent l'embranchement ferroviaire Lomé - Aflao**



Coupure du ruban inaugural par les Présidents Faure et Dramani

Amélioration de relations entre le Togo et le Ghana  
**La frontière entre les deux pays bientôt ouverte 24h sur 24**

Les citoyens Togolais sont-ils protégés par leur justice ?  
**Un Commandant de l'Armée américaine, Amouzou Komlan, jeté en prison par les juges de la Cour d'Appel**  
Le Président Sronvi au secours d'un innocent qui croupit en prison

# Journée mondiale des toilettes / Les latrines sont très indispensables à tout le monde mais très nécessaires pour les filles et les femmes

" Nous ne pouvons plus attendre, j'utilise une latrine : je ne mange plus mon kaka ", est le thème choisi au Togo cette année par le Conseil de Concertation pour l'Assainissement de Base au Togo (CCABT) pour commémorer la Journée Mondiale des Toilettes. Le 19 novembre dernier, la population d'Agbélouvé (une localité à environ 60 km au nord de Lomé) a été sensibilisée en ce sens.



L'objectif de cette journée est de sensibiliser à l'échelle nationale les citoyens sur l'importance des questions d'assainissement et sur les projets de développement individuels.

Selon l'enquête MICS réalisée en 2010, seulement 12% de la population rurale togolaise utilise des latrines. Le taux national des personnes utilisant la latrine est de 39%, ce qui est encore loin de l'objectif du millénaire pour le développement (OMD) relatif à l'hygiène et l'assainissement qui fixe ce taux à 55%.

Plus de 60% de la population togolaise ne possèdent d'ouvrages d'assainissement, ce qui constitue une source de pollution de l'environnement et de contamination des populations.

ronnement et de contamination des populations.

Pour remédier à cette situation à Agbélouvé, 48 latrines ont été implantées dans le village d'Adokpoé au cours de ces six derniers mois par la Croix-Rouge allemande.

Le coût global de la construction de ces 48 latrines, estimé à 1,7 milliard de francs CFA, a été financé par l'Union européenne et la Croix-Rouge allemande. Cette dernière a saisi l'occasion de l'édition 2014 de la Journée Mondiale des Toilettes pour sensibiliser les populations de cette localité.

Le chef du canton d'Agbélouvé, Togbui Davi Allagah V, a remercié les partenaires de cette initiative et

réitéré son engagement à veiller à ce que ces latrines soient bien protégées et utilisées à bon escient.

" Quand on donne quelque chose à quelqu'un, cela se doit d'être bien protégé et tel que je connais ma population, j'ai la conviction qu'elle le fera pour montrer à la Croix-Rouge qu'elle ne s'est pas trompée de lieu ; ce qui lui donnera l'envie d'étendre cette initiative à d'autres milieux", a-t-il souhaité.

Mme Massan Loyi, représentante des femmes d'Adokpoé a pour sa part témoigné que l'installation de ces latrines est pour le village un soulagement total car cela évite aux habitants de tomber malades régulièrement comme

c'était le cas avant. Grâce à ces latrines, les enfants n'auront plus à quitter leur établissement pour les champs ou tout autre endroit pour leurs besoins.

Ces ouvrages permettront aux populations du canton de ne plus faire leurs besoins à l'air libre et d'éviter ainsi le choléra, la diarrhée, la fièvre typhoïde. Elles sont construites de manière à récupérer après six mois à un an l'urine et la défécation pour les utiliser comme engrais pour enrichir les champs.

Conscients de situation et dans le but d'accompagner l'Etat togolais, les partenaires techniques et financiers intervenant dans le sous-secteur de l'assainissement de base se sont regroupés au sein du Conseil de concertation pour l'assainissement de base au Togo (CCABT).

Pour le chef de file de ce Conseil, Datchidi Espoir, en arrêtant de déféquer à l'air libre, les populations seront plus en bonne santé et vont économiser assez d'argent pour elles-mêmes. D'où l'importance de continuer la sensibilisation et de développer des approches innovantes pour amener la population à adhérer à la démarche.

Pour lui, les latrines sont très

indispensables à tout le monde mais très nécessaires pour les filles et les femmes. L'un des défis de santé publique à relever pour réduire le taux de prévalence des maladies hygiéniques au Togo, c'est l'installation des infrastructures sanitaires pour tous. En cela, le thème mondial de cette année qui est " Egalité et Dignité " se donne pour but de réduire les risques de violences sexuelles auxquelles les femmes et les filles sont confrontées.

Par ailleurs, les toilettes ne sont pas adaptées aux populations ayant des besoins spécifiques, notamment les personnes âgées et les handicapés. " Les femmes et les filles ont besoin d'installations spécifiques pouvant les aider à prendre soins de leur menstruation ", a relevé le chef de file du CCABT.

Pour le représentant du ministère de la Santé, Djélé Sahadou, il faut souligner qu'au Togo, peu sont les établissements qui possèdent des dispositifs d'hygiène pouvant permettre aux élèves et étudiants de réduire considérablement le taux de prévalence des maladies hydriques. " Pour ce faire, des actions immédiates méritent d'être menées pour porter le taux d'accès à l'assainissement à 55% en 2015 ", a-t-il souligné.

Selon le coordonnateur du WSSC Achiles Lokossou, le thème " Nous ne pouvons plus attendre, j'utilise une latrine : je ne mange plus mon kaka ", est un message choquant visant à faire prendre conscience du problème. Nous ne devons plus attendre que des milliers de nos frères et sœurs meurent à cause des maladies diarrhéiques, a-t-il dit, soulignant que 4 millions de Togolais chient dans la nature tous les jours car n'ayant pas accès à une latrine.

" On ne peut plus attendre, on doit prendre une décision claire, pour faire en sorte que le Togo soit un pays sans défécation à l'air libre et pour cela chacun doit se dire je peux faire ma latrine, je dois l'utiliser, je dois être en bonne santé ", a-t-il ajouté.

Carole AGHEY

## Conseil National de la Jeunesse : Le nouveau processus électoral démarre aujourd'hui

Annulée pour cause de graves irrégularités, l'élection du nouveau bureau du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) démarre aujourd'hui par les phases régionales. C'est en tout cas ce qu'a fait savoir le rapporteur du comité ad'hoc chargé de cette élection, M. Narcisse Tablissi. C'était au cours conférence de presse tenue le lundi 24 novembre 2014 à Lomé. Cette rencontre a été une occasion pour ce comité de faire le point sur ses activités et de donner le chronogramme du processus électoral au niveau national et régional.

Selon Narcisse Tablissi, le scrutin au niveau régional va se

dérouler en deux étapes: d'abord à Lomé et dans la préfecture du Golfe du 27 au 28 novembre 2014, puis à l'intérieur du pays du 1er au 12 décembre.

"Simultanément, nous travaillerons dans les préfectures en deux équipes: une équipe sera dans les régions Maritime et Plateaux et l'autre dans les régions Centrales, Kara et Savanes ", a-t-il souligné. Il a par ailleurs précisé que l'élection du bureau national se fera au cours d'un congrès qui sera organisé le 20 décembre 2014.

Pour être éligibles, les candidats devront fournir les documents suivants: un formulaire de la candidature rempli, une photo d'identité, une copie de la pièce d'identité,



Narcisse Tablissi, rapporteur du comité ad'hoc

une déclaration signée du responsable de son association ou une attestation mandatant le candidat par son organisation, une copie certifiée de l'acte légal de reconnaissance de l'association et une photocopie du reçu du versement

des frais d'adhésion, un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, une lettre d'engagement du candidat, un certificat de résidence, un certificat médical d'aptitude. En plus de ces documents, le candidat devra avoir entre 15 et 35 ans.

Le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes avait annulé, en février dernier, l'élection du nouveau Bureau exécutif du Conseil national de la jeunesse (CNJ), remportée par Gartieb Kolani.

Le gouvernement avait indiqué dans un communiqué que les différentes phases du processus lancé en 2012 avaient été émaillées de graves irrégularités et de cas de fraudes.

" Face à cette situation qui remet en cause la crédibilité de tous les organes issus de ce processus et pose un problème moral et éthique, le ministère (...) décide d'annuler purement et simplement tous le processus ", précisait le texte.

Pierre A.

## Comment rechercher l'équilibre dans son assiette

Notre corps est conçu pour utiliser les aliments élaborés par la nature. Cependant certains aliments plus que d'autres ont la capacité d'apporter au corps les substances dont il a besoin. Ils peuvent être classés en catégories d'après leur potentiel vital.



On a: Les aliments qui engendrent la vie (biogéniques)

Les plantes au début de leur croissance, renferment des substances qui renforcent la vitalité des cellules de notre corps. Ces substances que sont les vitamines, les minéraux, les oligo-éléments, les acides aminés, les

hormones etc., se retrouvent en très grand nombre à ce stade de la croissance et ces plantes forment ainsi la base qualitative idéale de notre alimentation. On

y retrouve les graines, céréales, féculents en germination ainsi que les herbes et légumes à l'état de jeunes pousses.

Suite à la page 6

### CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA  
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre  
Carole AGHEY  
A. KAPO  
B. Talom.  
Jean-Pierre B.

Imprimerie St Louis  
Tirage : 2000 ex.

# Marche du CAP2015 du 21 novembre 2014 : Echec d'une manifestation violente programmée par l'opposition Les organisateurs voulaient des morts pour ameuter la communauté internationale

*Les dignitaires de l'ANC et les autres membres du Combat pour l'Alternance Politique en 2015 (CAP-2015) pensaient que le vendredi 21 novembre était leur jour de bonheur. La marche organisée ce jour par eux était censée marquer le début du chaos au Togo, vu les préparatifs mystiques et le dispositif mis en œuvre à cet effet.*



Un des manifestants brandissant un coupe-coupe lors de la marche

La marche du CAP-2015 n'était pas, en effet, une marche comme les autres. Elle devrait déboucher sur une violence sans précédent avec beaucoup de morts à la clé. Pour ce faire, la femme d'un ancien baron tombé en disgrâce a mis la main à la poche pour les besoins de la cause. C'est ainsi qu'une importante quantité de drogue a été achetée pour les différents groupes de badauds réquisitionnés dans certains quartiers chauds de Lomé et ses environs, notamment Bè, Akodesséwa, Baguida Nyékonakpoé, Assiganto et Kodjoviakopé, Deckon, etc.

Le chef de gang, un certain "De Gaule", résidant à Baguida a mis en place un dispositif consistant à déployer ses casseurs au premier plan. Leur rôle était de provoquer les forces de sécurité en vue de les amener à faire usage des armes à feu et occasionné ainsi des massacres. Tel était le scénario concocté par un groupe restreint de responsables de l'ANC.

C'est justement pour réussir ce coup que la délégation du CAP-2015 chargée de discuter, avec l'autorité, de l'itinéraire de la marche, est restée inflexible sur le point de chute de celle-ci. Pour le CAP 2015, la destination finale restait le Palais des Congrès. Et pour cause ? Comme au Burkina Faso, c'est l'attaque de l'Assemblée Nationale par les manifestants qui a provoqué le départ de Blaise Compaoré, l'objectif du CAP 2015 était aussi d'aller casser le Palais des Congrès, siège du parlement, pour faire partir le président Faure.

C'est d'ailleurs pourquoi parmi les marcheurs, certains portaient des sacs-à dos remplis de cailloux, de bidons d'essence et d'allumettes pour l'opération. Avant que la marche ne démarre, les ministres de l'Administration territoriale et de la Sécurité d'une part et les représentants de CAP 2015 s'étaient mis d'accord sur son point de chute qui était la plage, en face du ministère de la Jeunesse et des Sports. Mais secrètement, les responsables du CAP 2015 avaient maintenu leur point de chute, en l'occurrence le Palais des Congrès.

C'est ainsi que le cortège a démarré très tardivement et à pas de tortue. Arrivés au niveau du rond point de RAMCO et conformément aux consignes de leurs leaders, les manifestants ont entrepris un forcing en vue de bri-

ser le cordon sécuritaire et se diriger vers le Palais des Congrès. Les images sur Youtube montrent la brutalité de ces badauds ivres de drogue qui tentaient d'arracher les boucliers des mains des forces de sécurité. Ils ont proféré toutes sortes d'injures contre les forces de sécurité restées impassibles jusque-là, avant de faire pleuvoir sur elles de gros cailloux.

Ulcérés, les forces de sécurité ont dû faire usage de gaz lacrymogène pour les disperser.

Après ces échauffourées au rond point de RAMCO, des groupes organisés ont pris le relais à Decon, Bè, Gbadago, Akodesséwa et dans certains coins de la ville où ils brûlaient des pneus pour perturber la circulation et créer la psychose. Malheureusement pour eux, tout

ce plan n'a abouti à rien. Les forces de sécurité, très efficaces, ont su gérer la situation avec professionnalisme. Bilan, des éléments des forces de sécurité et quelques manifestants ont été blessés.

C'est le désarroi au sein du noyau dur de l'ANC qui attendait des morts pour les brandir comme un trophée de guerre à la communauté internationale.

Selon un fervent militant de l'ANC, un responsable de ce parti rouspétait : " Tout notre plan est à l'eau, notre élément du nom de "De Gaule" a disparu avec une importante somme d'argent qu'il avait reçue pour gérer les groupes de meneurs (les badauds) chargés de tenir tête aux forces de sécurité. Mais nous ne l'avons pas vu. Je regrette le départ de

certain gros calibre du CST (Collectif sauvons le Togo) qui étaient très ingénieux dans les manifestations violentes. Si le Noir (nom de code d'un ancien responsable du CST) avait mobilisé ses hommes, on aurait pu tenir tête aux forces de sécurité et même gagner le duel".

En clair, la marche du CAP 2015 n'avait rien de pacifique. Heureusement, tout le plan mis en place a été déjoué.

## Les militaires, boucs-émissaires de l'échec de la marche du CAP 2015

Le jour de la marche, l'on a aperçu des militaires dans certains carrefours ou devant certains bâtiments. Après l'échec cuisant de la marche et en panne d'arguments, les responsables du CAP 2015 et leurs journalistes ont trouvé matière à discuter.

Pour eux, le régime a déployé des militaires pour intimider les marcheurs qui, pourtant, ont battu le pavé de Gakpoto au rond point RAMCO sans aucun problème. Les militaires n'ont intimidé personne. Ils étaient présents pour assurer plutôt la sécurité des manifestants, démasquer et mettre hors d'état de nuire les éventuels intrus qui s'attaqueraient aux marcheurs pour faire porter le chapeau aux forces de sécurité.

Au lieu de saluer la présence

de ces militaires qui veillaient sur eux, les responsables du CAP 2015 et leurs journalistes s'acharnent plutôt à les vilipender. C'est à croire que les responsables du CAP 2015 avaient concocté un plan macabre que la présence des militaires a déjoué.

Ce qui est évident, c'est que la marche du CAP 2015 le 21 novembre dernier était planifiée pour déboucher sur l'insurrection avec des morts et beaucoup de blessés, mais heureusement, Dieu aime les Togolais et les a préservés de cette catastrophe.

Il va sans dire que la marche des Organisations de la Société Civile prévue pour demain vendredi, connaîtra le même sort que celle du 21 novembre. L'appel de Jean-Pierre à ses militants pour une mobilisation massive ne changera rien. Les Togolais ont marre des marches et attendent impatiemment le jour du prochain scrutin présidentiel pour aller choisir leur dirigeant.

La seule question que l'on se pose à propos de cette marche de demain est de savoir si les marcheurs respecteront cette fois-ci le point de chute sur la plage ou s'ils comptent aller casser le Palais des Congrès comme ils le projetaient lors de la précédente manifestation. Wait end see !

Aliziu Dominique

## Fini, le rêve de l'opposition :

# Faure Gnassingbé choisit le respect de la Constitution

*Dans un contexte où un groupe de partis d'opposition croit dur comme fer qu'un troisième mandat du président Faure Gnassingbé ne passera pas, ce dernier a décidé, depuis Accra où il séjourne depuis deux jours, de répondre sans aucune forme de détour: " La Constitution en vigueur sera rigoureusement respectée ". Fin donc de la partie ! Trêve de rêves aux allures parloises de menaces et même d'entraves à l'autorité du premier citoyen du Togo. C'est désormais clair. Avant l'élection présidentielle de 2015, il n'y aura pas de limitation de mandat présidentiel.*

Lors de sa rencontre avec les journalistes à Accra, le président de la République, Faure Gnassingbé, a tenu des propos qui comptent parmi les plus explicites qu'il ait prononcés depuis bientôt dix ans. Si le président s'est montré transparent, il n'en a toutefois pas moins laissé planer le doute sur sa participation à la prochaine élection présidentielle. Il n'a pas du tout écarté la possibilité qu'il soit candidat à sa propre succession en 2015 et a déclaré qu'il réserve la primauté de la nouvelle à ses mili-



Le Président Faure Gnassingbé lors de sa visite d'Etat au Ghana

tants à Lomé, espérant que le parti UNIR lui ferait confiance en l'adoubant candidat.

C'est désormais clair et sans ambages ! Cette déclaration du président de la République, moins d'une semaine après sa rencontre avec Jean-Pierre Fabre, le président de l'ANC, pourrait être lue comme une réponse claire au candidat du CAP2015, qui n'a pas hésité à se lancer dans des propos v-t'en guerre au sortir de l'audience de samedi dernier. " Je ne compte pas perdre mon temps. La mobilisation va se poursuivre...", lançait en effet Fabre. Alors qu'il rapportait d'autre part, lui-même, que son hôte a dit que l'espoir est permis avec l'introduction d'une nouvelle proposi-

tion de loi par l'opposition à l'Assemblée nationale.

Fallait-il continuer par miser sur la rue pour demander les réformes en l'état actuel des choses? Voulu par le président de l'ANC avec sa campagne de remise en cause de l'autorité du Chef de l'Etat, cette réponse depuis Accra resitue dorénavant le jeu politique et ferme la porte à toute chance de dialoguer. Faure Gnassingbé n'est pas un président de la République hors la loi, il reprend les choses en mains. Il est chargé du respect d'une Constitution qui "assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens".

Le président a, par sa déclaration d'Accra, marqué son pragmatisme vis-à-vis de la loi fonda-

mentale et a tenu aux devoirs de sa fonction.

Cet événement oblige au sursaut et à la réflexion la plus large au sein de l'opposition. Celle-ci est certes marquée d'un côté par un camp pondéré, réfléchi et rompu à l'art politique, comme l'ADDI et le CAR, qui rejettent en bloc la démarche consistant à arracher les Réformes par les pressions de la rue. Malheureusement, à cette catégorie élitiste d'opposants, s'opposent les empiriques galvanisés par l'ANC et le CAP.

L'événement d'Accra qui est un autre tournant important de l'histoire politique de notre pays, ne saurait être traité à la légère par ces derniers. Ils doivent en tirer des leçons. Car ils (Jean-Pierre Fabre et amis) viennent de creuser eux-mêmes le trou et de procéder à l'enterrement du brin d'espoir qui était encore permis jusqu'à ce jour.

La fonction que le suffrage populaire a confiée à Faure Gnassingbé en 2010 lui impose de veiller au respect de la Constitution. Il est donc temps d'aller au plus vite au processus électoral et que le meilleur puisse gagner à la prochaine présidentielle.

A.D.

## Les ODDH rejoignent armes et bagages le CAP 2015

# Les responsables annoncent une marche pour demain

On savait déjà que la société civile togolaise est politisée et bipolarisée mais la position prise ces derniers jours par une certaine synergie des Organisations de Défense des Droits de l'Homme (ODDH) lève définitivement le voile sur les réelles intentions de ses responsables.

Ils étaient au sein du CST, (collectif qui prétend sauver le Togo,) aux côtés de Jean-Pierre Fabre et compagnons de l'opposition togolaise. Il s'agit d'Adjavon Zeus et ses compères. Après un petit repli, ils reviennent cette fois-ci pour soutenir ouvertement le candidat du Combat pour l'Alternance Politique en 2015 (CAP 2015), Jean Pierre Fabre. Suite à la marche du CAP 2015, cette synergie des Organisations de défense des droits de l'Homme (ODDH) prévoit une marche pour ce vendredi 28



Des responsables d'ODDH lors de la rencontre avec la presse

novembre pour réclamer les réformes institutionnelles et électorales, le même objectif visé par la marche du CAP 2015. Un soutien ouvertement apporté à ce mouvement qui a tenté de semer des troubles à travers les rues de Lomé lors de la marche du 21 novembre dernier, dans le souci de provoquer une insurrection à la burkinabè.

" Nous ne permettrons à personne de faire plus de deux

mandats ", a déclaré Me Zeus Adjavon, Coordonnateur de la Synergie.

Pour la synergie des ODDH, sans les réformes, il n'y aura pas d'élection en 2015. Elle entend donc mettre la pression sur le pouvoir à travers cette manifestation pour la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles avant le prochain scrutin présidentiel.

Face à cette nouvelle donne,

les associations de soutien au parti au pouvoir (UNIR) ont également appelé leurs militants à descendre dans la rue ce vendredi pour dire non à la modification de la Constitution et apporter leur soutien au président de la République.

Demain donc, les deux camps politiques vont déverser leurs militants dans la rue pour démontrer leur force de frappe.

Le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des

Collectivités locales et celui de la Sécurité et de la Protection civile doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter les itinéraires proposés aux manifestants, afin d'éviter des scènes de violences et de vandalisme car nul n'est au dessus de la loi.

Si des militants choisissent de casser, qu'ils soient également prêts à répondre de leurs actes devant la justice, car le Togo est un Etat de droit.

Pierre A.

## Offre d'emploi

Une société de la place recherche des employés ayant au minimum le niveau BAC 2 et capables de travailler dans la zone d'Avepozo.

Les candidats devraient être âgés de trente cinq ans au plus. Une expérience dans le domaine de la santé serait un atout.

Le dépôt de dossier se fait au secrétariat de radio Kanal Fm au plus tard le 27 novembre 2014.

## Lumière

# Les animaux et le sang

Suite à la question du frère Anicet de Cotonou au Bénin qui demande si les chrétiens peuvent manger du sang et les animaux étouffés, nous répondrons qu'il est permis aux chrétiens de manger non seulement du sang et les animaux étouffés mais aussi tout. Nombreux sont les faux docteurs qui prennent les versets de Actes 15 : 28 pour interdire aux chrétiens de manger le sang et les viandes sacrifiées aux idoles. Alors suivez bien dans Actes 15 :19-21, qui parle ? C'est Jacques. Qui est Jacques ? C'est le frère charnel du Seigneur Jésus.

Quand Jésus vivait, Jacques ne croyait pas en lui. Après sa mort, son enterrement et sa résurrection, Jacques obtient une grâce de croire au Seigneur Jésus. Il influençait l'église parce qu'il était le frère du Seigneur. Pendant sa croyance, il était toujours attaché à la loi, loin de la révélation de la grâce, il était apôtre, il croyait au Seigneur Jésus mais n'avait pas la révélation exacte de la grâce.

Pendant la conférence de Jérusalem dans Actes 15 :1-28, Pierre et Paul ont bien parlé de la grâce mais quant à Jacques, il avait des confusions et s'attachait beaucoup plus à la loi.

Dans ses propos, il interdisait aux chrétiens de manger les viandes sacrifiées aux idoles, du sang des animaux étouffés, et la débauche. Il ajoute au chapitre 15 : 21 : " Car depuis bien de générations Moïse a dans chaque ville des gens qui les prêchent puisqu'on les lis tous les jours de sabbat dans les synagogues, tout d'un commun accord à la déclaration de Jacques, il écrivait une lettre pour la remettre à Paul et Barnabas de l'enseigner dans toutes les églises principalement, les églises des païens.

Plus tard, l'Esprit de Dieu révéla à Paul que cet enseignement était faux. Cependant Paul va écrire les lettres dans 1 Corinthiens 8 :1-13. Et 1 Corinthiens 10 :19-33 ; 1 Timothée 4 :1-7 ; Romain 10 :4 ; Hébreux 9 :26 ; Hébreux 10 :8-18. Que les saints peuvent tout manger pourvu qu'ils prennent avec action de grâce et que le péché est aboli par le sacrifice de Christ et non pas par un effort personnel dont parle Jacques.

L'enseignement de Paul est basé sur la sanctification par la foi et non sur les œuvres tandis que celui de Jacques est basé sur les œuvres et la foi. C'est pourquoi il mélange la foi et les œuvres ; la première alliance et la deuxième alliance, la loi et la grâce.

Dans l'épître de Jacques 1 :1, Jacques écrit la lettre aux douze tribus d'Israël non pas à nous les païens. Jacques écrit sa lettre entre l'an 45 et 50 après la résurrection de Jésus. Remarquons donc que Jacques n'avait pas totalement la révélation de la grâce quand il écrivait son épître.

Ecoutez cette bonne parole chaque vendredi de 10 heures à 11 heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM)

Frère Koffi : 90213158 / Visitez le site [www.retour-doctrine-apotres.fr](http://www.retour-doctrine-apotres.fr)

E-mail [laveritequilibere@yahoo.fr](mailto:laveritequilibere@yahoo.fr)

## Fait divers

### UNE SURPRISE INSOUTENABLE

*S'il est facile de pardonner, il n'est pas aisé d'oublier. Notre compatriote Abalo aurait tout mis en œuvre pour oublier ce qu'il a vu chez son ami le weekend dernier, mais n'y serait pas parvenu. En visite de courtoisie chez Tchila, son ami et son collègue, il tombe sur sa propre femme que ce dernier lui présente comme étant son épouse. Trop compliqué pour être compris, n'est ce pas ?*

En effet, en quittant le foyer conjugal, Elyse, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, avait sollicité de son mari Abalo une autorisation pour se rendre à Adjengré dans la préfecture de Sotouboua où elle devait s'approvisionner en céréales dans le cadre de son commerce. Abalo n'avait pas hésité à l'autoriser à partir. Seulement, entre temps, Abalo avait perdu un oncle maternel et l'enterrement devait s'effectuer une semaine plus tard dans une localité périphérique d'Adjengré. Aussi, avait-il voulu profiter de ce voyage pour s'enquérir des nouvelles de Tchila.

Tous deux enseignants, Abalo avait été affecté à Lomé alors que Tchila lui, était envoyé contre son gré dans cette localité où il passe déjà dix années. Etant prévenu de la visite, Tchila s'était préparé pour réserver à son ami un accueil chaleureux, amical et surtout fraternel. Il avait, pour la circonstance, mis le paquet dans la préparation des mets.

Avant d'aller chercher Abalo à la station, Tchila avait fait un crochet dans la cuisine pour donner les dernières consignes à celle qu'il croyait être sa dulcinée. Elyse, coiffeuse de son état, ne lui aurait jamais dit la vérité sur son statut matrimonial. Elle lui aurait menti en lui faisant croire qu'elle était une jeune fille et qu'elle vivait chez son oncle maternel à Lomé. Elle aurait affirmé que ce dernier, enseignant aussi de son état, lui avait confié un garçon de cinq ans qu'il aurait récupéré auprès de son épouse avec qui, il aurait divorcé. Pourtant, elle savait qu'elle mentait pour juste soutirer les sous à Tchila.

La surprise fut grande et surtout insupportable. En effet, Abalo s'apprêtait à dévorer son plat lorsque son ami l'a invité à faire la connaissance de sa femme. A sa grande surprise, c'est sa propre épouse Elyse, mère de ses deux enfants, qui fait son entrée dans le salon. L'atmosphère devient subitement glaciale. Le choc est trop fort et Abalo a frôlé une crise cardiaque. Mais Dieu merci, le pire a été évité. La présentation n'a pas pu aller loin. Dieu merci, avec l'aide de l'informateur qui y était présent, à Abalo a pu quitter les lieux. Quant à la "tricheuse", elle a tout simplement été priée de déguerpir. C'est vraiment bizarre n'est ce pas ?

B.TALOM

**Facilitation du transit entre le Togo et le Ghana :****Les Présidents Faure Gnassingbé et John Dramani Mahama inaugurent l'embranchement ferroviaire Lomé - Aflao**

Dans le cadre programme de transit routier et de facilitation de transit, et en vue d'accroître la compétitivité et l'efficacité des principaux corridors de transport dans la sous-région, le Président de la République du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, et son homologue du Ghana, John Dramani Mahama, ont conjointement inauguré, hier mercredi à Agbawoene dans la municipalité de Kety South, un embranchement ferroviaire Lomé (au Togo) - Aflao (au Ghana). C'était en présence d'une forte délégation gouvernementale du Togo et du Ghana, des responsables de WACEM Groupe, des autorités militaires, religieuses et traditionnelles, ainsi que d'une foule des grands jours.

Hier mercredi, Agbawoeme dans le district de Kety south, au Ghana, a connu une ambiance particulière. Enfants et jeunes, adultes et vieux n'ont pas voulu se faire compter l'événement. Il



La nouvelle ligne ferroviaire Lomé-Aflao désormais opérationnelle

s'agit de l'inauguration par les chefs d'Etat togolais et ghanéen, respectivement, Faure Gnassingbé et John Dramani Mahama, d'un embranchement ferroviaire reliant Lomé à Aflao. Longue de huit (08) kilomètres, cette ligne ferroviaire devrait constituer, selon le Président Faure Gnassingbé, " un raccourci sûr pour les opérateurs économiques ".

Cette nouvelle ligne ferroviaire devra alimenter, en matières premières (notamment le clinker, le calcaire et le gypse), l'usine de

la Diamond Cement Ghana Limited (DCGL) du Ghana à partir du Port Autonome de Lomé (PAL), au Togo, sur une distance de 23 km, et voire WACEM, à Tabligbo, sur 80 km.

Dans un passé récent, la Diamond Cement Ghana Limited avait besoin de cinq mille tonnes de matières premières par jour, acheminées par la route ; ce qui occasionne une perte de temps énorme doublée d'une dégradation considérable de la route empruntée par les gros camions de l'usine.



La délégation ministérielle du Togo lors de la cérémonie

En matérialisant ce projet initié par le ministère des Travaux Publics et des Transports togolais en collaboration avec le WACEM Groupe, les géniteurs de ce projet ont voulu libérer les routes qui auront désormais une durée de vie plus longue. Le projet vise également à donner un coup de pouce à la coopération économique entre les deux pays frères du Togo et du Ghana.

Signe d'une bonne coopération économique entre le Togo et le Ghana, l'inauguration de cette ligne ferroviaire entre Lomé et Aflao, vient conclure trois (03) jours de visite d'Etat du Président togolais à son homologue ghanéen. " Projet historique ", selon le président ghanéen, John Dramani Mahama, l'inauguration de cette ligne ferroviaire scelle les relations socio-économiques qui existent entre les deux peuples frères du

Togo et du Ghana. Les deux peuples ont une même culture, les mêmes danses, les mêmes mets, les mêmes dialectes, etc., seule la frontière les sépare, a souligné le Président John Dramani Mahama, avant d'inviter son homologue et frère togolais à entreprendre ensemble davantage de projets communs profitables aux deux peuples.

Notons que récemment encore, les deux présidents étaient main dans la main à Noépé, à la frontière Togo-Ghana, pour inaugurer un poste de contrôle juxtaposé. Ces initiatives inter-Etats sont à encourager afin de faciliter l'intégration des peuples voulue par les regroupements sous-régionaux, à savoir la CEDEAO et l'UEMOA qui espèrent " accroître la compétitivité et l'efficacité des principaux corridors de transports dans la sous-région ".

JPB

**Amélioration de relations entre le Togo et le Ghana****La frontière entre les deux pays bientôt ouverte 24h sur 24**

Les liens d'amitié entre notre pays et le Ghana se renforcent Gnassingbé à la tête du Togo. C'est ce qui explique la visite d'Etat effectuée par le chef de l'Etat en début de cette semaine au Ghana. Au cours de son séjour en terre ghanéenne, Faure Gnassingbé a échangé avec son homologue John Dramani Mahama sur des sujets importants touchant à la coopération bilatérale et également sur la situation politique au Togo.

Le président ghanéen a annoncé à cette occasion une possible ouverture de la frontière 24h/24 entre les deux pays si les discussions entre les services de sécurité des deux pays sont concluantes.

John Mahama a félicité Faure Gnassingbé pour son action déterminée contre l'épidémie de la fièvre à virus Ebola en qualité de coordinateur de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cédéao) et pour sa contribution dans le règlement de la crise burkinabé.

" La visite d'Etat que je viens d'entamer dans cette belle cité d'Accra (...)est, à tous points de vue, un événement inédit. C'est, en effet, la toute première fois, dans la longue histoire des relations entre le Togo et le Ghana qu'une visite d'Etat vient sceller le partenariat entre deux Etats qui sont à la fois intimement liés par l'histoire et soudés pour tou-



Les Présidents Faure Gnassingbé et... John Dramani Mahama

jours par la géographie ", a pour sa part déclaré le président togolais, lors d'un toast au cours du dîner officiel organisé en son honneur lundi soir.

Faure Gnassingbé est revenu sur l'historique des relations entre les deux pays en rappelant que "l'histoire des relations entre le Togo et le Ghana n'a pas toujours été un long fleuve tranquille".

" Mais depuis, souligne-t-il, les nuages qui assombrissaient par intermittence le ciel de la coopération entre le Togo et le Ghana se sont dissipés, ouvrant ainsi la voie à une période de normalisation ".

Il a pour cela appelé à une " refondation des liens d'amitié " et de bon voisinage entre le Togo et le Ghana et souhaité le renforcement des relations politiques et économiques dans le cadre d'un partenariat étroit profitable aux deux peuples.

Le Ghana servait en effet par le passé de base arrière aux ter-

roristes qui tentaient de déstabiliser notre pays. Cette annonce de la réouverture 24h/24 de la frontière entre le Togo et le Ghana par les deux chefs d'Etats va réjouir plus les commerçants et commerçantes qui sont régulièrement bloqués à cette frontière à partir de 22h.

La condition à l'ouverture de cette frontière reste la résolution des problèmes sécuritaires comme a eu à le rappeler Faure Gnassingbé. " Les frontières ne doivent pas devenir des lieux d'incubation pour toutes sortes de trafics ". " Ensemble, il nous sera plus facile de barrer la route aux trafics de drogue, à la piraterie maritime, au terrorisme, bref à tous les crimes organisés qui menacent directement notre sécurité et affectent nos économies ", reconnaît-il.

Le Togo et le Ghana sont liés par une longue tradition et l'histoire.

Pierre Agbanda

**18ème Assemblée Générale et conférence annuelle des bourses africaines :****Le DG de la BRVM, Edoh Kossi AMENOUNVE élu au comité exécutif**

L' "African Securities Exchanges Association " (ASEA) a tenu, le dimanche 23 novembre dernier à Diani au Kenya, son Assemblée Générale. Au terme de cette rencontre, les bourses africaines ont procédé au renouvellement du Comité Exécutif (Board) de leur Association.

M. Karim HAJJI, DG de la Bourse de Casablanca. Le Comité est élu pour un mandat de deux ans.

Cette élection du DG de la BRVM au Comité Exécutif de l'ASEA est la reconnaissance de toutes les actions entreprises sous sa direction, afin de positionner la Bourse régionale au



Edoh Kossi Amenounve

Notre compatriote Edoh Kossi AMENOUNVE, Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), a été élu membre du Comité Exécutif de l'ASEA. La présidence revient désormais à M. Oscar ONYEMA, DG de la Bourse du Nigeria et la Vice-présidence à

rang des plus des grandes bourses africaines et de toutes les réformes visant à adopter les standards internationaux.

La BRVM est la 6ème bourse africaine en termes de capitalisation. Elle est désormais intégrée aux indices MSCI et

Suite à la page 7

**Véritable démonstration de force de l'UNIR vendredi dernier à Lomé :****Les militants réclament le respect de la Constitution**

Plusieurs dizaine de milliers de militants et sympathisants issus de divers associations et mouvements proches du parti Union pour la République (UNIR) étaient descendus massivement, vendredi 21 novembre dernier, dans les rues de la capitale pour exprimer leur soutien aux institutions de la République et leur dédain contre les forces de l'ombre qui tentent par tous les moyens de détourner l'attention de la communauté nationale et internationale de ce qui est l'essentiel pour le peuple togolais.

Partie du carrefour Colombe de la paix, la marrée humaine, tout de blanc vêtue, a sillonné plusieurs artères de la capitale dans une ambiance festive et de gaieté, pour converger vers la plage, en face de l'hôtel Ibis de Lomé. On pouvait lire sur les T-shirts et banderoles les inscriptions suivantes : " Stop, ne touche pas à ma constitution ", " La constitution est



La marrée humaine vendredi dernier à Lomé

sacrée ", " Qui pour protéger la constitution ", " Non à la violence ", " Merci président Faure pour les échangeurs ", etc.

Au point de chute, les organisateurs ont animé un grand meeting de sensibilisation au cours duquel ils ont expliqué aux militants la conduite à tenir et la nécessité de rester vigilant face aux esprits malins qui tentent par tous les moyens de se soustraire aux lois de la République, notamment à la loi fondamentale, en se

muant en "putschistes".

Tour à tour, les premiers responsables des mouvements et associations affiliés à l'UNIR ont exprimé " leur ferme détermination à protéger la loi fondamentale et les institutions de la République " et à " accompagner le processus électoral en cours (...) à aboutir dans de bonnes conditions à la satisfaction du peuple ".

Faisant référence à l'article 2 du Protocole additionnel de la CEDEAO qui stipule qu'"aucune



Les cadres du parti UNIR au point de chute à la plage de Lomé

réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six mois (06) précédant les élections, sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques ", la nouvelle Jeunesse pour le Soutien au Président Faure (NJSPF) estime que l'essentiel pour le peuple togolais, c'est de laisser aller à son terme le processus électoral enclenché depuis plusieurs mois déjà.

Soulignant qu'il est hors de question de " laisser déstabiliser

notre jeune démocratie ", la Convention Femme Unir (CFU) a martelé que " la démocratie ne s'écrit pas dans la rue ; elle est l'émanation du peuple et son mode d'expression reste les urnes... ".

C'est dans une ambiance festive que militants et sympathisants du parti UNIR se sont donné rendez-vous demain 28 novembre pour une autre grande mobilisation.

JPB

**Les citoyens Togolais sont-ils protégés par leur justice ?****Un Commandant de l'armée Américaine, Amouzou Komlan, jeté en prison par les juges de la Cour d'Appel****Le président Sronvi au secours d'un innocent qui croupit en prison**

**Le développement d'une nation passe forcément par une justice qui doit dire le droit dans l'impartialité. Cette impartialité rassure non seulement les citoyens mais également les investisseurs. Mais lorsque le juge peut rendre un jugement selon son humeur ou selon ses intérêts ou bien selon une pression extérieure, le pays court un grand danger. C'est d'ailleurs pourquoi le législateur a prévu la séparation des pouvoirs en faisant de la justice un instrument indé-**

**pendant.**

En Afrique, tout le monde s'accorde à dire que la justice est assujettie au pouvoir en place mais seulement personne n'ose dire que la corruption est légion dans ce secteur. Lorsque le juge se croit puissant, prêt à jeter qui il veut injustement en prison, la nation est en péril. Le cas de l'Américano-togolais Amouzou Komlan fait honte à notre justice.

Le sieur Amouzou Komlan est un Commandant de l'Armée américaine opérant sur la base

militaire en Allemagne. Il est en congé et a voulu visiter son pays d'origine, le Togo, qu'il n'a jamais oublié. Il a financé avec ses propres moyens la construction du marché dans le village d'Atakpamédé (préfecture de Yoto) sur le terrain appartenant à son feu père, lieutenant Amouzou Koffi, décédé en 1982. Il devrait procéder à l'inauguration de ce marché le mardi passé en présence du préfet et autres autorités de la préfecture lorsque avec la complicité de son avocat, Me Hounakey-Akakpo Firmin, il

se retrouve à la prison civile de Lomé.

**Que s'est-il passé ?**

La famille Amouzou est en conflit avec le sieur Loccoh Donou, propriétaire de l'un des immeubles les plus imposants de la capitale, l'hôtel EDA-OBA. Cet immeuble a été bâti sur un terrain frauduleusement acquis par Loccoh Donou. Ce dernier, avec l'aide de l'huissier Gaba Dosress, a spolié la maison de feu Amouzou, bâtie sur un lot et demi. Il s'agit d'un bâtiment à deux étages marbré et carrelé. Pour un tel bâtiment situé en face du boulevard Eyadéma, l'huissier Gaba a remis 13.500.000 à quelques héritiers du défunt propriétaire alors que c'est un bien indivis.

Lorsque d'autres héritiers se sont élevés pour dénoncer cette escroquerie de l'huissier Gaba et de l'acquéreur Loccoh en portant plainte à la justice, les deux se sont organisés pour falsifier le passeport et la signature d'Amouzou Kodjo et du Commandant Amouzou Komlan et faire croire qu'ils ont eux aussi pris leur part de la vente de l'immeuble. Ce qui s'est avéré faux puisqu'en ce moment, le Commandant Amouzou était déjà aux USA et Amouzou Kodjo était à Lomé mais n'est jamais allé empocher un seul sous.

Convoqué au SRI de la gendarmerie, Mme Gaba reconnaît cette forfaiture mais n'est pas

inquiétée. Le comble, lorsque le rapport a été envoyé au tribunal, le dossier disparaît encore une fois, selon l'avocat de la famille Amouzou, Me Hounakey.

Dans l'agenda de son séjour, le Commandant Amouzou rend visite le 17 novembre, à son avocat qui était heureux de le voir car, disait-il, le dossier passe au jugement le 19 novembre à la Cour d'Appel. Le 19 novembre donc, le Commandant accompagné de deux amis, s'est transporté à la Cour d'Appel à 08 heures. Sur les lieux, pas l'ombre de l'avocat. Des tentatives de le joindre sur son portable ont été vaines. Alors Amouzou et ses deux amis ont voulu se renseigner auprès des agents présents sur les lieux. Un des agents de sécurité leur indique de rentrer dans une salle d'audience. Ce qu'ils ont fait.

Dans cette salle se tenait une audience. Les trois hommes s'avancent, saluent et demandent où se tient le procès Loccoh Donou et Amouzou. Les magistrats présents sur les lieux ont trouvé leur intrusion en plein procès et leur question inadmissibles. Les magistrats ont rouspété et leur ont demandé de dégager les lieux. Face à cette réaction, le Commandant Amouzou a présenté ses excuses et demandé à ses deux accompagnateurs de quitter les lieux. C'est ce qui fut fait.

En allant prendre leur véhicule

**Suite à la page 7**

**Comment rechercher l'équilibre dans son assiette**

**Suite de la page 2**

**Les aliments qui activent la vie (bioactifs)**

Parmi ces aliments, on retrouve les fruits, les légumes, les herbes, les céréales, les grains, oléagineux qui sont parvenus à maturité et qui sont consommés crus en bon état de fraîcheur. Consommés de cette manière, ils deviennent un combustible idéal pour notre corps. On parle là d'alimentation vivante. Quand ces aliments deviennent dénaturés, les fonctions de notre organisme sont perturbées. Conséquence, nous avons des problèmes de santé de tous genres. Bien souvent, on peut régler des problèmes de santé jugés incurables (certains cancers par exemple) en consommant, sur une période déterminée, uniquement des aliments biogéniques

et bioactifs. Les cellules se régénèrent car on leur apporte le carburant nécessaire.

**Les aliments qui ralentissent la vie (biostatiques)**

Lorsque les aliments crus sont stockés pendant une longue période, lorsqu'ils sont chauffés, cuits, réfrigérés, congelés, surgelés, leur force vitale diminue. Avec une force vitale faible, en les mangeant, ils participent au vieillissement de nos cellules. Bien que notre organisme les utilise pour assurer ses fonctions, il n'en tire pas le meilleur des bénéfices.

Les aliments qui détruisent la vie (biocidiques)

Les forces vitales de ces aliments ont complètement été détruites par des procédés chimiques ou physiques. Le raffina-

ge de conservation et les additifs dénaturent complètement l'aliment. Les aliments dénaturés empoisonnent peu à peu nos cellules par les substances nocives qu'ils contiennent. Même à faible dose, tout produit chimique ajouté aux aliments est toxique.

Nous devons observer nos habitudes alimentaires, analyser nos plats. Observons comment nous nous sentons physiquement mais aussi mentalement après avoir mangé. Progressivement nous pourrions remplacer l'aliment nuisible à notre bien-être par ce qui nous convient. C'est comme cela que tranquillement nous nous dirigeons vers une alimentation équilibrée et adaptée à NOUS.

**Natura/Carole AGHEY**

## Les citoyens Togolais sont-ils protégés par leur justice ?

# Un Commandant de l'armée Américaine, Amouzou Komlan, jeté en prison par les juges de la Cour d'Appel Le président Sronvi au secours d'un innocent qui croupit en prison

Suite de la page 6

le pour partir, certains magistrats de la salle sont sortis ainsi que le Procureur général, Garba Gnanadi, et ont ameuté les agents de sécurité de les encercler. L'un des juges demanda de menotter le Commandant Amouzou seul pour l'amener à un poste de police. A la police d'Agoé, les agents ont vu sa carte militaire américaine et l'ont envoyé à la gendarmerie. Ce qui semblait être une blague se transforme en un cauchemar. Il passe trois jours et finalement se retrouve le samedi 22 novembre à la prison civile de Lomé.

La famille très dépassée par les événements, informe le consulat des USA. Celui-ci lui rend visite et entreprend des démarches pour sa libération. L'avocat qui a tendu le piège préfère voyager abandonnant son client dans le désespoir aux mains de certains magistrats qui le maintiennent en prison pour une faute grave " intrusion malencontreuse dans une salle en plein procès qui normalement est public. " Faut-il rire ou pleurer

face à cette faute qualifiée de grave par les magistrats ?

Il faut relever que c'est sur indication de l'agent de sécurité que le Commandant Amouzou et ses deux amis sont rentrés dans cette salle. Et depuis samedi jusqu'à ce matin, le Commandant Amouzou croupit en prison au grand plaisir du Procureur général et de ses magistrats qui ont demandé son arrestation.

Et selon l'un des compagnons de fortune, les forces de sécurité (une quinzaine) l'ont poussé et lui ont donné des coups de pied bien qu'il n'est pas manifesté de résistance en dépit de sa longue expérience sur les théâtres de guerre en Irak, en Afghanistan et ailleurs où l'armée américaine a été déployée.

C'est ainsi qu'il a été molesté devant ces juges et devant le Procureur général, Garba Gnanadi. L'on se demande pourquoi sur les trois qui sont rentrés dans la salle, c'est Amouzou Komlan seul qui est persécuté et envoyé en prison. Est-ce un piège tendu par son avocat, Me Hounakey Firmin, qui non seule-

ment n'a pas informé son client du report du procès mais l'a laissé tomber dans un piège. Le plus curieux, c'est le même avocat qui avait informé le Commandant que le dossier avait encore disparu à la justice. Quel dossier passait alors au procès pour qu'il donne rendez-vous à son client ? Autant d questions qui nous laissent douter de son innocence dans l'embastillement d'Amouzou.

Au demeurant, pourquoi garder cet homme en prison ? Et sur quel chef d'accusation ? On apprend qu'on l'accuse d'outrage au magistrat. Comment peut-on assimiler à l'outrage au magistrat le fait pour quelqu'un d'entrer malencontreusement dans une salle en plein procès et sur indication d'un agent de sécurité ? Amouzou connaissait-il auparavant le magistrat en question ? Non et pourquoi les deux amis qui étaient avec lui n'ont pas été inquiétés ? Est-ce à dire qu'on le cherchait avant ? Surement oui puisqu'ils sont trois à rentrer dans la salle mais c'est Amouzou seul qui est persécuté.

Selon une source proche de

la famille, c'est la consternation à l'Ambassade des USA. Le Consul américain, après avoir recoupé toutes les informations sur ce dossier, ne comprend pas pourquoi on peut garder un citoyen en prison pour une histoire à dormir debout.

L'on peut conclure sans se tromper que c'est Loccoh Donou qui a mis la main sur les biens de la famille Amouzou qui a poussé le Commandant Amouzou dans la gueule des juges en service. Ce sont ces juges qui, avec la complicité de son avocat, tirent les ficelles pour maintenir Amouzou en prison. Le scandale, c'est que Me Gaba Dosress qui a reconnu au SRI avoir falsifié le passeport du Commandant Amouzou, est libre comme de l'air mais le malheureux plaignant se retrouve dans le trou pour intrusion dans la salle d'audience. Est-ce là une justice à deux vitesses ?

Messieurs les juges, le monde nous voit et il faut arrêter de trainer le pays dans la boue. On ne peut pas comprendre qu'au moment où le président de

la République fait des efforts pour améliorer l'image du Togo, vous offrez ce spectacle ahurissant au monde entier.

Actuellement, le Togo frappe aux portes du Millenium Challenge Account (MCA) et c'est en ce moment que des juges au service de Loccoh Donou, molestent un Américain en l'envoyant en prison pour une infraction qui n'existe pas. Nous appelons le président de la Cour d'Appel, M. Sronvi, à la rescousse d'Amouzou qui ne fait que réclamer une juste justice pour récupérer les biens de son papa. Vous êtes un magistrat que beaucoup de Togolais apprécient pour votre honnêteté et votre rigueur dans le traitement des dossiers. Prenez cette affaire en main pour non seulement libérer un innocent mais également trancher le litige qui oppose la famille Amouzou et Loccoh Donou. Le Togo pourra gagner encore des points pour le programme MCA qui rapportera d'importants moyens pour son développement.

Aliziou Dominique

## L'honorable Awédéou Tchassé explique les raisons du rejet du projet de loi sur les reformes

Les reformes constitutionnelles et institutionnelles sont au centre du débat politique au Togo depuis un moment. Les multiples tractations entreprises jusqu'ici en vue d'un consensus pour ces reformes n'ont pu malheureusement aboutir à cause d'une frange de l'opposition et d'organisations de défense des droits de l'homme.

C'est le cas du projet de loi introduite par le gouvernement au sujet de ces reformes. La

semaine dernière, l'honorable Tchassé Awédéou Corneille, député Unir et invité de l'émission " Actualité au crible " sur la radio Victoire Fm a donné les raisons du rejet de ce projet de loi par l'Assemblée nationale. Il accuse l'opposition parlementaire d'avoir été intransigente et d'être à l'origine de l'échec des reformes.

Pour lui, les revendications de l'opposition parlementaire étaient non négociables, notamment l'immédiateté de la limitation du mandat présidentiel.

Cette intransigeance doublée de la mauvaise foi de l'opposition parlementaire a plombé les discussions dans les différentes commissions et conduit au rejet du projet de loi initié par le gouvernement. " Nous avons unanimement adopté le rapport en commission tout en précisant la diversité des points de vue des acteurs politiques. Le projet de loi ne pouvait qu'être rejeté par la majorité parlementaire ".

C'est dire que l'adoption de la loi sur les reformes aurait été possible si le consensus avait



L'honorable Awédéou Tchassé

présidentiel, faut-il le rappeler, a été abordée par le CPDC boudé par l'ANC et ses amis. Même si les reformes venaient à être opérées aujourd'hui, elles ne sauraient s'appliquer immédiatement, la loi n'étant pas rétroactive, contrairement à ce que pense une

## 18ème Assemblée Générale et conférence annuelle des bourses africaines :

### Le DG de la BRVM, Edoh Kossi AMENOUNVE élu au comité exécutif

Suite de la page 5

S&P Dow Jones.

La Conférence annuelle de l'ASEA s'est, par ailleurs, ouverte le lundi 24 novembre 2014 toujours à Diani (Kenya) sur la problématique du renforcement de l'écosystème des marchés de capitaux africains pour une meilleure contribution au développement économique du continent. Elle a pris fin le mardi 25 novembre.

A propos de M. Edoh Kossi AMENOUNVE

Monsieur Edoh Kossi AMENOUNVE est titulaire d'un Doctorat en Sciences de l'Administration (PhD) option

Finance obtenu à l'Université Laval au Canada (1995) après un MBA obtenu dans la même Université en 1992.

Avant de prendre fonction le 1er octobre 2012 en qualité de Directeur Général de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Central / Banque de Règlement (DC/BR), M. AMENOUNVE a été, du 1er septembre 2003 au 30 septembre 2012, Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), organe de régulation du marché financier de l'Union Economique et

Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

En sa qualité de Secrétaire Général du CREPMF, il a conduit au cours des cinq (5) dernières années les grandes réformes du marché financier, à savoir la revue des textes de base, la réforme des garanties et l'introduction de la notation, la mise en place du marché hypothécaire et de la titrisation, l'harmonisation de la fiscalité des valeurs mobilières au sein de l'UEMOA et la mise en place de mesures fiscales incitatives, la revue de la tarification du marché.

Pierre A.

été trouvé lors des travaux en commission. Il faut rappeler que la Constitution togolaise en vigueur stipule en son article 59 que le président de la république est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq(5) ans renouvelable.

Autrement dit, le Président de la République actuel, Faure Gnassingbé, est en droit de se présenter à la présidentielle de 2015. La limitation du mandat

tion animée par le désir d'écartier une éventuelle candidature de l'actuel Président de la République. " Pour faciliter les reformes constitutionnelles, la classe politique, notamment l'opposition doit changer de mentalité et faire preuve de bonne foi afin de trouver un consensus", a souligné l'honorable Tchassé Awédéou Corneille.

Dao Espoir (Stagiaire)

Lisez tous les jeudis  
votre Journal  
" Chronique  
de la Semaine "



www.togoportail.net

Pour en savoir sur les actualités d'ici et d'ailleurs, consultez désormais votre site d'informations générales togoportail.net "togoportail, toute l'information à votre portée"

Ne fermons pas les yeux....!  
**LE RISQUE EST RÉÉEL**



Ministère du Commerce  
et de la Promotion du secteur privé

